

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2018

N° 2018 - 10



Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-dix-huit, le 03 avril à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	6	
Votants :	9	
Nombre de voix :	14	
Date de la convocation :	26 mars 2018	

Présents : MM BERTELLI, BOURDONCLE, DEPRINCE (pouvoir de M. HEBRARD), LAMOLINAIRIE (pouvoir de M. RESONGLES), REGAMBERT et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, MOLLE, RICARD et SAZY.

Assistaient à la séance : MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Environnement)
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. VALETTE (Chargé de la Commission Environnement-CdC Quercy Caussadais)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Compétences optionnelles – Travaux dans les déchèteries.

Monsieur le Président présente les projets de travaux dans les déchèteries qui ont été soumis aux collectivités concernées.

- Déchèterie de Septfonds : extension du quai pour créer un emplacement destiné à recevoir la future benne dédiée aux déchets d'ameublement,
- Déchèterie de Caussade : création d'un silo pour stocker le compost mis à disposition des usagers avec un dallage en béton armé pour stationner les véhicules et remorques,
- Déchèterie de Nègrepelisse : création d'un silo pour stocker le compost mis à disposition des usagers avec un dallage béton. Le projet comprend également un dallage complémentaire pour le vidage de déchets verts des particuliers aux périodes de forte affluence.

Au regard des évaluations financières, chaque collectivité devait décider des suites à donner à ces projets.

La Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron n'a pas souhaité concrétiser le projet de la déchèterie de Nègrepelisse.

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais a validé le projet de Septfonds pour 2018 et celui de Caussade pour 2019.

Pour rappel, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) comprenant 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles avait recueilli 3 candidatures :

- BOURDARIOS de NEGREPELISSE (82)
- PRUNET T.P. de MONTEILS (82)
- PG-BAT de CANALS (82)

L'analyse des offres avait été présentée pour information à la Commission d'Appel d'Offres du 02/03/2018. Monsieur le Président en rappelle les conclusions.

La meilleure offre, qui est également la « moins-disante », a été adressée par la Société PRUNET TP.

Les montants des offres sont :

Tranche ferme (travaux à Septfonds) :	28 930.00 € HT
Tranche optionnelle 2 (travaux à Caussade) :	22 402.53 € HT
Montant du marché :	51 332.53 € HT
Non retenu : tranche optionnelle 1 (travaux de Nègrepelisse)	

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président,*
- d'attribuer le marché dans les conditions suivantes :*

Attributaire : PRUNET TP à Monteils (82)

Montant du marché :	51 332.53 € HT
dont tranche ferme :	28 930.00 € HT
dont tranche optionnelle 1 :	22 402.53 € HT

- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.*

Fait et délibéré le 03 avril 2018

Le Président,

Michel WEILL

